



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Pascal PATE, Audrey PREGET, Guy MOUCHERAUD.

Absents excusés : Marie-Odile ANTIGNAC, Patrice COSTE, Camille COMIN, Pascal THEVENIAUD, Xavier VERGNES.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne BOUDES est nommée secrétaire de séance.

Géoparc Terres d'Hérault :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet de candidature, « Le Géoparc Terres d'Hérault » est à l'étude pour faire de notre territoire un « Géoparc mondial de l'UNESCO ». La qualité des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international. Notre commune est située sur le périmètre et à ce titre nous devons délibérer pour confirmer notre engagement dans cette démarche territoriale.

Après en avoir débattu, le conseil décide de confirmer l'engagement de la commune de Saint Bauzille dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 :

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des différentes taxes locales (pas d'augmentation depuis 2014).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux actuel des 2 taxes, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 21,32%
- Taxe foncier non bâti : 86,12%

Compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire expose le compte de gestion, il présente le résultat suivant :

Reprise résultat antérieur :

- Investissement : 53 757,60 €
- Fonctionnement : 505 290,93 €

Résultat de l'exercice 2022 :

- Investissement : - 61 742,16 €
- Fonctionnement : 150 443,54 €

Résultat de clôture 2022 :

- Investissement : - 7 984,56 €
- Fonctionnement : 664 472,47 €

Approbation du compte administratif 2022 :

Exposé par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, adjoint délégué aux finances, le Compte Administratif 2022 présente le résultat suivant :

INDICATEURS	EXERCICE PRECEDENT 2021	EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2021
Investissement	53 757,60 €	- 61 742,16 €	- 7 984,56 €
Fonctionnement	494 028,93 €	150 443,54 €	644 472,47 €
TOTAL	547 786,53 €	88 701,38 €	636 487,91 €

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

- Section de fonctionnement
A l'article 002 636 487,91 €
- Section d'investissement :
A l'article 001 : 7 984,56 €
A l'article 1068 : 7 984,56 €

Vote du budget primitif 2023 :

Présenté par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, le Conseil Municipal fait l'examen des comptes des différentes sections :

Le total du budget primitif est de :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
SECTION INVESTISSEMENT	199 645,13 €	199 645,13 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 218 371,91 €	1 218 371,91 €

Le budget est alors soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h15.

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Anne BOUDES

